

Agir ensemble pour la nature et la biodiversité

Système de récupération des eaux pluviales

Formulaire de demande de subvention

La demande de subvention doit être acceptée par lettre du Service Environnement signée par le/la Municipal(e) en charge **AVANT** la réalisation du projet, pour qu'elle soit considérée valable. L'autorisation communale pour ces travaux n'implique pas une acceptation de la demande de subvention.

1. Informations de contact

Requérant(e)	Auteur du projet (si pertinent)
Société :	Société :
Nom :	Nom :
Adresse :	Adresse :
NPA et lieu :	NPA et lieu :
Téléphone :	Téléphone :
E-mail :	E-mail :

2. Versement de l'aide financière à

Titulaire du compte :
Nom de la banque ou CCP :
Clearing + n° compte ou IBAN :

3. Planning et coût du projet subventionné

Livraison du matériel attendue (mois/an) :
Date prévue de réalisation du projet (mois/an) :
Coût total du projet (TTC) :

4. Bâtiment

Parcelle no :	Propriétaire, si différent du requérant :
Rue / Lieu dit :	N° ECA :
Genre de bâtiment : <input type="checkbox"/> neuf <input type="checkbox"/> existant	si existant, année de construction :
Affectation (selon SIA 380/1) : <input type="checkbox"/> habitat collectif <input type="checkbox"/> habitat individuel <input type="checkbox"/> Autre :	

5. Caractéristiques de l'installation

Usage des eaux récupérées :	
<input type="checkbox"/> Arrosage	<input type="checkbox"/> Nettoyage <input type="checkbox"/> WC <input type="checkbox"/> Lave-linge <input type="checkbox"/> Autres :
Localisation des cuves : <input type="checkbox"/> Enterrées <input type="checkbox"/> Hors sol <input type="checkbox"/> En intérieur	
Fabricant des cuves :	Désignation du modèle :
Volume total de stockage : m ³	Estimation de l'économie d'eau annuelle : m ³
Longueur du réseau d'eau intérieur (le cas échéant) : m	
<input type="checkbox"/> Nouvelle installation <input type="checkbox"/> Remplacement d'une installation existante	

./

6. Documents à fournir lors de la demande de subvention AVANT le début des travaux

- Offre du fournisseur des équipements incluant prix, plan et descriptif de l'installation,
- Accord écrit du ou de la propriétaire concernant les aménagements prévus s'il n'est pas le bénéficiaire de la subvention,
- Autorisation communale (selon les cas, copie du permis de construire ou prise de position de la Municipalité concernant le projet de travaux).

7. Documents à fournir pour le versement de la subvention à la fin des travaux

- Copies des factures nominatives acquittées des travaux et des équipements et copies des preuves de paiement,
- Photographies de l'installation,
- Attestation d'acquittement des impôts communaux/cantonaux (lettre type fournie par l'Administration Cantonale des impôts, Back-office, Rue des Pêcheurs 8D, 1400 Yverdon-les-Bains – courriel : info.aci@vd.ch).

8. Extraits des conditions générales selon la Directive municipale et les conditions d'octroi relatives à l'encouragement d'initiatives privées en faveur de la nature et de la biodiversité

- Les subventions communales peuvent être cumulables avec d'éventuels autres types de subventions (fédérales, cantonales ou autres).
- Aucune subvention n'est attribuée pour le maintien d'aménagements existants, ni pour des aménagements réalisés dans le cadre de nouvelles constructions.
- Il n'existe aucun droit à l'octroi automatique d'une subvention. Les projets exigés par l'application des lois ou réglementations en vigueur ne sont pas éligibles pour une subvention.

9. Conditions particulières pour les systèmes de récupération des eaux pluviales

Critères d'octroi	Montant des subventions communales
Habitat individuel, collectif ou bâtiment commercial. Uniquement pour les nouvelles installations. Obligation d'avoir un déversoir de sécurité, d'inclure un filtre et d'avoir une cuve fermée. Jauge de niveau recommandée.	<u>Usage extérieur uniquement</u> : 30% du coût ; minimum CHF 100.- jusqu'à un montant maximum de CHF 500.-. <u>Avec réseau de distribution intérieur</u> : 30% du coût ; minimum CHF 100.- jusqu'à un montant maximum de CHF 2'000.-.

10. Procédure

- Le Service Environnement est à disposition pour toute information le matin par téléphone au 022 994 31 58, par courriel à environnement@prangins.ch ou sur rendez-vous.
- Les demandes, sous format papier uniquement, sont à adresser à la Commune de Prangins, Service Environnement, La Place 2, 1197 Prangins.
- Toutes les demandes doivent être effectuées au moyen du formulaire communal correspondant et accompagnées de tous les documents exigés. Il est recommandé de télécharger les formulaires au moment du dépôt de la demande afin de s'assurer de disposer des formulaires en vigueur au moment de la demande.
- En cas de demande non datée, non signée ou incomplète, le requérant sera contacté par le Service Environnement, afin qu'il puisse reformuler sa demande. Celle-ci sera prise en compte et considérée valable uniquement lorsque les modifications demandées auront été apportées.
- Toutes les demandes de subvention doivent être acceptées par lettre du Service Environnement signée par le/la Municipal(e) en charge AVANT la réalisation du projet, pour qu'elles soient considérées valables. Les aménagements sont considérés comme ayant débuté lorsque le matériel est livré sur place.
- La date de réception fait foi pour prendre en compte l'année de subventionnement. En cas d'octroi, la subvention est promise jusqu'au 31 décembre de l'année d'acceptation du dossier.
- Le versement de la subvention se fait une fois que les documents du point 7 ont été fournis.

11. Signature

Le/la soussigné(e) confirme l'exactitude des indications ci-dessus, ainsi que le respect des conditions fixées dans la Directive municipale et les conditions d'octroi relatives à l'encouragement d'initiatives privées en faveur de la nature et de la biodiversité. Il/elle s'engage, pendant 5 ans, à ne porter aucune atteinte, assurer l'entretien de façon raisonnée et remplacer les aménagements qui ont fait l'objet de la subvention, s'ils sont endommagés.

Lieu et date : Le/la requérant(e) :